

ARRÊTÉ DU MAIRE
ST284RP2024

Objet : Numérotation Allée Jacques PRÉVERT
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRÊTÉ

ARTICLE I :

La nouvelle adresse est attribuée sur l'allée Jacques PRÉVERT

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
AT 89	allée Jacques PRÉVERT	3

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDNIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 26 août 2024
Serge BÉRARD, le Maire,

Par délégation Sébastien FRANÇOIS
Adjoint au Maire

Mise en ligne le :



[Handwritten signature in blue ink]